



Je me syndique

BULLETIN D'ADHESION 2017/2018

À retourner à : SNUipp-FSU 94 - 11/13 rue des archives - 94000 - CRÉTEIL
Pour nous joindre : snu94@snuipp.fr



ATTENTION Vous changez d'adresse, pensez à nous la communiquer.
Sinon nous ne pouvons faire suivre courriers, journaux, infos ...

<http://94.snuipp.fr>

NOM :

Prénom :

NOM de jeune fille : né(e) le :

Adresse personnelle :

E Mail :

Tél : Ville : Code postal :

Établissement d'exercice : Code école : 0 9 4

Maternelle - Élémentaire - R.A.S.E.D. - SEGPA - Ulis CLIS - Établissement spécialisé - ESPE - Autre

Ville d'exercice :

Situation administrative : • Instituteur • Prof. école • Prof. école H.C Echelon :

- Adjoint
- Retraité
- Mi-temps
- Disponibilité
- Détachement
- Stagiaire
- Ass d'éduc / CUI
- ZIL / BD
- MF
- CPAIEN/CPC
- ASH
- Psy
- CDO
- CDAPH
- Directeur :
- Nbre de classes :

Date :

Signature :

Le SNU-ipp-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser la revue nationale "Fenêtres sur cours".

Je demande au SNU-ipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il accède à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNU-ipp.

MODE DE RÈGLEMENT

Chèque(s)

Prélèvement automatique

Votre échelon :

Votre cotisation :

NB : si vous choisissez le prélèvement automatique ne pas oublier de compléter le coupon oranger au dos accompagnés d'un RIB ou RIP.

VOTRE COTISATION 2017/2018 EN EUROS

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs						128	131	134	143	152	168
Cotisation annuelle réelle après réduction d'impôts						43,52	44,54	45,56	48,62	51,68	57,12
Professeur des Écoles	33	130	130	135	142	152	162	173	184	198	213
Cotisation annuelle réelle après réduction d'impôts	44,2	44,2	44,2	45,9	48,28	51,68	55,08	58,82	62,56	67,32	72,42
Professeur des Écoles hors classe	162	180	194	206	225	235	252				
Cotisation annuelle réelle après réduction d'impôts	55,08	61,2	65,96	70,04	76,5	79,9	85,69				

Les personnels à 75 % ne cotisent que les 75 % de la cotisation des collègues exerçant à taux plein, et ce quelle que soit leur catégorie.

Retraité <1500 Euros	96	Retraité >1500 Euros	108	1/2 Tps, disp, CLD, CLM	96	Contractuels Enseigt et non Enst AESH - CUI...	30
----------------------	----	----------------------	-----	-------------------------	----	--	----

Cotisation syndicale = crédit d'impôt de 66 %

Depuis la loi de finances rectificative 2012, le code général des impôts a transformé la déduction fiscale de 66 % des cotisations syndicales en crédit d'impôt sur le revenu.

Ceci permet désormais aux collègues non imposables de bénéficier également de cette mesure, puisqu'ils peuvent alors prétendre à un crédit d'impôt égal à 66 % des cotisations versées qui leur sera remboursé (à la différence d'une déduction fiscale qui ne s'applique qu'en diminution des impôts à payer).

MAJORATIONS DE COTISATION							
ASH	+11	Directeur - 5 cl	+13	Directeur SEGPA	+38		
MF	+19	Directeur - 10 cl	+15	Directeur EREA	+55		
		Directeur 10 cl et +	+18	PEGC Cl. excep.	+57		



J'adhère au SNUipp-FSU

Pour vous syndiquer, deux modes de paiement à votre choix

1 Le règlement en 1 à 4 chèques

Vous pouvez fractionner votre cotisation jusqu'à **4 CHÈQUES** que vous nous adressez **ENSEMBLE** en nous indiquant au dos de chacun d'eux le mois d'encaissement souhaité.

Afin d'être en parfait accord avec la réglementation fiscale, le SNUipp-FSU ne peut émettre d'attestation de cotisation pour l'année 2017 que si un premier versement a été effectué avant le 31 décembre 2017.

2 Le PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE : c'est plus PRATIQUE !

<http://94.snuipp.fr>

4 à 9 MENSUALITES selon la date d'adhésion (ou moins sur demande) : vous pouvez l'interrompre à n'importe quel moment sur simple demande à votre banque ou au SNUipp. Opération totalement gratuite.

Joindre un RIB et l'autorisation ci-dessous.

ATTENTION

L'année suivante, la reconduction sera automatique ; sauf, bien sûr ; avis écrit contraire de votre part en réponse au courrier adressé en début d'année scolaire à chaque adhérent.

Adhésion arrivée le	1 ^{er} prélèvement	Nombre de prélèvements
15/09/17	05/10/17	9
15/10/17	05/11/17	8
15/11/17	05/12/17	7
15/12/17	05/01/18	6
15/01/18	05/02/18	5
15/02/18	05/03/18	4
15/03/18	05/04/18	3

Les adhésions parvenues après le 15 mars 2018 se régleront uniquement par chèque pour 2017/2018

Afin d'être en parfait accord avec la réglementation fiscale, le SNUipp-FSU ne peut émettre d'attestation de cotisation pour l'année 2017 que si un premier prélèvement a été effectué avant le 31 décembre 2017.

ATTENTION

La banque facture au syndicat des frais de rejet en cas d'insuffisance de provision. Cela arrive parfois. Pour éviter cette situation, il est possible en cas de grande difficulté financière de suspendre provisoirement les prélèvements. Prendre contact avec la section

Si vous souhaitez un nombre de prélèvements **inférieur** fois à celui appliqué ci-contre, indiquez en le nombre (>3)

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNU IPP.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé

Paiement : Récurrent

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RIB ou UN RICE

B. ORGANISME CRÉANCIER

Identifiant Créancier SEPA :
FR94ZZZ414160
 Nom : **SNUipp 94**
 Adresse : **11/13 Rue des Archives**
 Code postal : **94 000**
 Ville : **CRÉTEIL**
 Pays : **FRANCE**

Référence Unique Mandat (réservé au créancier)

A. TITULAIRE DU COMPTE

IBAN(*) :

BIC (*) :

Vos nom, prénoms(*) :

Votre adresse (*) :

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.».

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le(*) :

à (*) :

Signature (*) :